

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

**AUSTERITÉ:
ERREUR FATALE**



*« Face à l'abîme
de la pauvreté, on lâche rien
et au contraire, on reprend tout
ce qu'ils nous ont volé »*

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Marre de payer !

Luttons pour reprendre nos richesses

Le gouvernement enchaîne les plans d'austérité : les officiels, annoncés comme tels par le Premier Ministre ; les officieux, constitués de toutes les mesures dirigées contre les salarié-es, prises au fil des semaines. Rien d'original, finalement par rapport à ce que nous connaissons depuis très longtemps. Sauf que ça dure, ça s'aggrave, et c'est de plus en plus insupportable.

Environ 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, aujourd'hui en France ; le nombre de sans-logis et mal-logés ne cesse de croître. Avec l'hiver, nul doute qu'une ou deux morts de froid, de faim, seront un peu médiatisées. Juste de quoi s'indigner, regretter, ... alors que la seule réponse utile est de dénoncer, expliquer les vraies raisons de ces situations tragiques, et lutter pour que ça change !

Cette situation n'est pas circonscrite au cadre national ; au contraire, tous les pays sont touchés. Les réponses syndicales internationales ne sont pas à la hauteur, loin s'en faut. En Europe, des journées de grève, des manifestations sont organisées, souvent par les syndicats de notre « *réseau européen des syndicats alternatifs et de base* », plus rarement par les organisations

membres de la CES ; quant à celle-ci, si le ton de ses prises de positions s'est un peu durci, elle n'envisage absolument pas, ni d'organiser une riposte à l'échelle européenne, ni même de coordonner les luttes existantes.

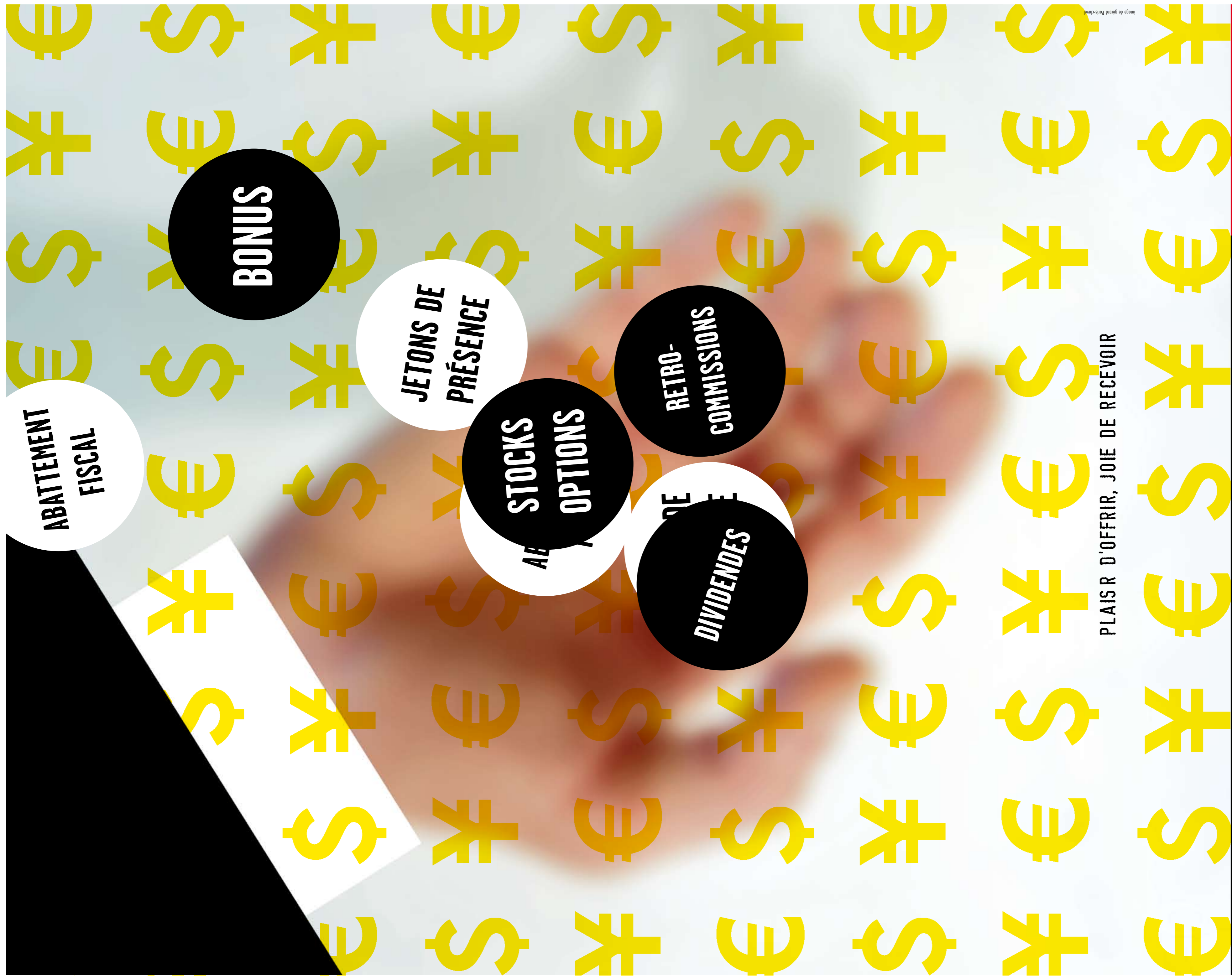
En France, le moins qu'on puisse dire est que la réponse intersyndicale est bien piètre : nous étions seulement cinq organisations à signer un communiqué unitaire dénonçant les mesures gouvernementales et la politique patronale, chutant sur une journée d'action aux contours trop vagues le 13 décembre mais avec la perspective d'une suite à construire pour janvier. Ce dernier élément, fondamental, a été obtenu par Solidaires, contre la CFDT et l'UNSA, et sans demande en ce sens de la CGT et la FSU. A peine ce communiqué publié, les quatre autres organisations refusaient d'intégrer toute mention d'une suite à construire dans le tract diffusé aux salarié-es. L'Union syndicale Solidaires a refusé de signer cette adresse sans perspective de victoire pour les travailleurs/ses.

Salarié-es en activité, retraité-es, chômeurs/ses, jeunes en formation, nous avons tous besoin de reprendre espoir. Les luttes collectives gagnantes sont le meilleur moyen pour y arriver ; il y en a, faisons-les

connaître à travers nos expressions syndicales ! Coordinons nos efforts autour de campagnes nationales menées par toutes les équipes Solidaires : sur les salaires dès maintenant, puis durant toute l'année 2012 en direction des salarié-es des Très Petites Entreprises.

Dans le secteur privé, beaucoup de camarades nous rejoignent, des sections syndicales se créent, ... c'est autant d'appui pour nos combats futurs et proches. Nous n'avons pas la prétention d'être le seul rempart « *contre la crise* » : la question de l'unité d'action syndicale demeure un sujet essentiel, sur lequel nous avancerons par le débat à la base, à partir de pratiques et de propositions tranchées par les salarié-es ; le travail avec l'ensemble du mouvement social demeure bien entendu un axe fort de notre syndicalisme.

Des grèves et manifestations de 2009 et 2010, nous avons tiré le bilan, relevé les points forts et les insuffisances. Nous savions que la déception après la défaite sur les retraites provoquerait quelques mois difficiles pour les luttes. 2011 est (presque) fini : **en 2012, on lâche rien et, au contraire, on reprend tout ce qu'ils nous ont volé !**



**ABATTEMENT
FISCAL**

BONUS

**JETONS DE
PRÉSENCE**

**STOCKS
OPTIONS**

**RETRO-
COMMISSIONS**

DIVIDENDES

PLAISIR D'OFFRIR, JOIE DE RECEVOIR

**Revenus, Salaires, ce n'est pas
la misère pour tout le monde !**

Dictature financière, dette publique : un enjeu citoyen

3 questions à :

Thomas Coutrot

A propos de la campagne nationale sur la dette publique

Thomas Coutrot est économiste, co-président d'ATTAC, et l'un des animateurs du Collectif pour un audit citoyen de la dette publique.

Quel est l'objectif du Collectif ?

Le collectif national regroupe une vingtaine d'associations et de syndicats. L'objectif est de créer autour de la question de la dette publique un débat citoyen, partout en France à travers des collectifs locaux, pour analyser les origines et la nature de la dette, d'où l'appellation d'audit citoyen.

L'objectif est aussi de dégager des réponses alternatives aux politiques préconisées notamment par les gouvernements et institutions politiques européennes. Au nom de la dette publique, les politiques d'austérité sont menées au détriment de la majorité des populations européennes, en exonérant les puissances financières, les multinationales, et les classes aisées, et en occultant les racines de la crise.

Nous refusons cette logique et souhaitons engager un vaste débat démocratique sur les véritables causes et les véritables responsables de la crise éco-

nomique et financière, afin de redonner des perspectives au mouvement social et aux populations qui n'ont pas à faire les frais de cette crise.

D'où vient cette dette ? La soumission aux marchés financiers est-elle inéluctable ? Le problème est-il plus une question de recettes que de dépenses ? Les politiques néo libérales menées depuis 30 ans ne sont-elles pas en cause ? Les politiques européennes ne conduisent-elles pas à une récession généralisée ?

Autant de questions à approfondir pour décider de notre avenir et reprendre nos affaires en main, telle est le défi démocratique lancé par le Collectif.

Comment va se construire cette campagne ?

Nous avons élaboré un texte de référence qui précise l'objectif de ce Collectif : poser les éléments de diagnostic général de la crise, définir le rôle de la dette publique dans l'offensive en cours des pouvoirs politiques, affirmer l'enjeu démocratique décisif de l'audit citoyen.

Nous avons lancé un Appel national afin de créer la dynamique sur tout le territoire de création de collectifs locaux. En deux semaines, 35 000

signatures ont été récoltées, des dizaines de réunions s'organisent partout en France.

Nous avons constitué plusieurs groupes de travail pour donner des outils de réflexion et d'actions aux collectifs, nous allons constituer un fonds documentaire, interpeller les élus et les candidats aux élections sur leurs projets en matière de dette et de finances publiques, nous souhaitons enfin nous coordonner avec d'autres initiatives européennes et internationales qui agissent sur le même terrain. Un site du Collectif permet de mutualiser toutes ces informations.

Quels sont les autres pays où existe une telle initiative ?

Partout en Europe, il existe une énorme attente d'information critique et de débat réellement pluraliste. En Grèce, en Irlande, en Espagne, au Portugal, en Italie, en Grande-Bretagne, des initiatives d'audit citoyen de la dette ont démarré ou sont en gestation. Dans les pays du Sud aussi elles existent, comme en Tunisie, où des intérêts français ont contribué à soutenir les régimes autoritaires et creuser la dette.

Nous souhaitons favoriser l'émergence d'un réseau européen et les convergences citoyennes pour lutter ensemble contre la logique d'austérité et la soumission aux marchés financiers, c'est pourquoi nous étions au contre sommet du G20.

Redonner sens et vie à une véritable démocratie, au principe d'intérêt général, à la défense des biens communs, c'est la condition pour éviter que l'effondrement du capitalisme financier ne nous entraîne tous dans l'abîme.



Adresse du site : audit-citoyen.org

Appel/pétition pour un audit citoyen de la dette publique

Écoles, hôpitaux, hébergement d'urgence... Retraites, chômage, culture, environnement... nous vivons tous au quotidien l'austérité budgétaire et le pire est à venir. « Nous vivons au-dessus de nos moyens », telle est la rengaine que l'on nous ressasse dans les grands médias. Maintenant « il faut rembourser la dette », nous répète-t-on matin et soir. « On n'a pas le choix, il faut rassurer les marchés financiers, sauver la bonne réputation, le triple A de la France ».

Nous refusons ces discours culpabilisateurs. Nous ne voulons pas assister en spectateurs à la remise en cause de tout ce qui rendait encore vivables nos sociétés, en France et en Europe. Avons-nous trop dépensé pour l'école et la santé, ou bien les cadeaux fiscaux et sociaux depuis

20 ans ont-ils asséché les budgets ? Cette dette a-t-elle été tout entière contractée dans l'intérêt général, ou bien peut-elle être considérée en partie comme illégitime ? Qui détient ses titres et profite de l'austérité ? Pourquoi les États sont-ils obligés de s'endetter auprès des marchés financiers et des banques, alors que celles-ci peuvent emprunter directement et pour moins cher à la Banque centrale européenne ?

Nous refusons que ces questions soient évacuées ou traitées dans notre dos par les experts officiels sous influence des lobbies économiques et financiers. Nous voulons y répondre nous-mêmes dans le cadre d'un vaste débat démocratique qui décidera de notre avenir commun. En fin de compte, ne sommes-nous plus que des jouets

entre les mains des actionnaires, des spéculateurs et des créanciers, ou bien encore des citoyens, capables de délibérer ensemble de notre avenir ?

Nous nous mobilisons dans nos villes, nos quartiers, nos villages, nos lieux de travail, en lançant un vaste audit citoyen de la dette publique. Nous créons au plan national et local des collectifs pour un audit citoyen, avec nos syndicats et associations, avec des experts indépendants, avec nos collègues, nos voisins et concitoyens. Nous allons prendre en main nos affaires, pour que revive la démocratie.

Pétition à signer sur le site du collectif :

audit-citoyen.org

Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'impôt et que vous n'avez jamais osé demander...

Un rappel fondamental

L'impôt et son consentement sont inscrits dans notre constitution et dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen :

Article 13 « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés contributives ; »

Article 14 « Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes et par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée »

Dans ces deux articles tout est dit à propos de l'impôt : c'est une ressource nécessaire au bon fonctionnement de l'état, c'est un acte citoyen qui engage chacune et chacun d'entre nous. Il doit être juste et consenti.

Comment ça marche ?

Tout d'abord une précision, très souvent on entend parler de prélèvements obligatoires et on nous dit aussi qu'ils sont insupportables car trop lourds.

De quoi parle-t-on ? Les prélèvements obligatoires sont constitués de deux sources majeures : la fiscalité d'une part (les impôts) ; les cotisations d'autres part (la protection sociale).

Les deux sont fondamentalement nécessaires au bien commun, le premier en principe assure l'intérêt général du « vivre ensemble » dans notre société, le second en principe nous assure un bien précieux : la santé. Le second est principalement constitué des cotisations sociales salariales et patronales qui sont prélevées automatiquement pour alimenter les caisses de la sécurité sociale afin d'assurer les ressources nécessaires à la maladie, la retraite, les accidents du travail etc. Rappelez-vous, ces cotisations sont un élément de notre rémunération dont nous acceptons le prélèvement à la source. Elles font partie de notre salaire. Le financement de la protection sociale est donc essentiellement financé par deux sources distinctes : les cotisations sociales et la CSG.

Et la fiscalité, c'est quoi ?

Rafrâchissons-nous la mémoire :

En France l'impôt a plusieurs destinations ; les impôts d'état d'un côté et les impôts locaux de l'autre à destination des collectivités territoriales.

Dans les impôts d'état deux grandes familles se disputent la part du gâteau fiscal : Les impôts directs ou progressifs

(impôt sur le revenu, Isf (fortune), etc.) ; les impôts indirects ou proportionnels (TVA, TIPP etc.).

Progressif, proportionnel, est-ce pareil ?

Hélas non !

Progressif, cela veut dire comme le stipule l'article 13 que chacun-e paye en fonction de ce qu'il/elle gagne : un pauvre un peu ou pas du tout, un riche beaucoup.

Proportionnel, cela veut dire que tout le monde paye au même taux quel que soit son revenu.

Lequel est le plus juste ?

Le progressif bien sûr.

Alors, dans le budget de l'état lequel rapporte le plus ? C'est le plus injuste, l'impôt proportionnel (la TVA en particulier...). Les impôts directs eux représentent moins de 22 % des recettes de l'état.

Ainsi avec ce déséquilibre entre les impôts directs et indirects, que se passe-t-il ?... Hé bien tout simplement une injustice majeure qui fait que le poids de la fiscalité est plus fort pour les foyers moyens ou modestes que pour les foyers les plus riches ! En effet, un-e travailleur/euse au Smic qui n'a pour toutes ressources que son salaire qui ne paiera peut-être pas d'impôt sur le revenu, aura la totalité de ses revenus taxés à l'impôt indirect par le biais de la consommation (TVA). Par contre, le riche propriétaire de biens immobiliers éventuellement dirigeant de société (par exemple) lui n'aura pas toutes

ses ressources taxées à l'impôt indirect (TVA) car il en aura épargné une grande partie. Et même il se peut que grâce à certaines mesures fiscales il ne paye pas beaucoup d'impôt direct non plus.

D'autres impôts pour les citoyen-nés ?

Et oui, en plus de l'impôt sur le revenu, en plus de la TVA, nous sommes soumis à d'autres taxes qui servent à alimenter les collectivités territoriales :

- La taxe habitation qui frappe chaque locataire ou propriétaire, impôt injuste, qui ne prend pas en compte les revenus réels des foyers.

- La taxe foncière pour les seuls propriétaires.

- Et pour les entreprises, la nouvelle taxe professionnelle (CET) qui fait perdre aux collectivités un nombre important de recettes fiscales puisque là encore la facture est plus douce pour les grosses entreprises.

- Et puis, il y a aussi la TIPP, taxe sur les produits pétroliers que vous payez à chaque fois que vous faites le plein dans votre moto ou voiture

- Et en plus de l'impôt sur le revenu la France dispose de l'impôt sur la fortune que le pouvoir actuel s'acharne à réduire comme peau de chagrin. Une façon supplémentaire de rendre la vie plus belle aux foyers les plus riches de notre pays.

- Et bien sûr les entreprises aussi sont soumises à l'impôt sur leur bénéfice (Impôts sur les sociétés IS, BIC ou BNC...).

Saviez-vous que le taux moyen d'imposition des contribuables les plus riches oscille entre 15 et 20 % ?

Saviez-vous que le taux moyen de l'impôt sur les sociétés est plus favorable pour les entreprises du CAC 40 que pour les petites et moyennes entreprises ? (Entre 8 et 10 % pour les unes contre 33 % pour les autres).

Alors juste la fiscalité ?

Depuis plus de vingt ans les choix politiques successifs ont déséquilibré le système fiscal français. L'impôt le plus juste a été dépecé. Sa progressivité a été réduite. De 13 tranches dans les années 80 nous en sommes arrivés à 5 aujourd'hui : les tranches supérieures ont été rabotées (de 65 % à 41 % aujourd'hui). Ainsi il faut comprendre que l'impôt d'un contribuable est calculé en prenant en compte le taux de chaque tranche, comme un escalier.

Comment ça marche ?

Il y a cinq tranches (chiffres 2011) :

- - De 0 € à 5 963 € : 0 %
- le taux est de 0 %

- - De 5 964 € à 11 896 €
- le taux est de 5,5 %
- - De 11 897 € à 26 420 €
- le taux est de 14 %
- - De 26 421 € à 70 830 €
- le taux est de 30 %
- - Au-dessus de 70 830 €
- le taux est de 41 %

Prenez un-e salarié-e qui déclare 15 000 € de revenus (un peu plus que le smic). Il aura donc :

- - De 0 à 5 963 € : 0 %
- - De 5 964 € à 11 896 € taxés à 5,5 % soit : 326,26 €
- - Et 3 104 € (15 000 - 11 896) taxés à 14 % soit : 434,56 €

D'où un impôt brut de 760 euros, soit un taux effectif de 5 %, de son revenu global. Donc, il lui reste : 14 240 € pour vivre qui seront intégralement taxés aux impôts indirects (tva, tipp etc..) sans compter ensuite les impôts locaux, la taxe des ordures ménagères... Que lui restera-t-il ?

Prenez un dirigeant d'entreprise qui déclare 120 000 euros. Il aura donc :

- - De 0 à 5 963 € : 0 %
- - De 5 964 € à 11 896 € taxés à 5,5 % soit : 326,26 €
- - De 11 897 € à 26 420 € taxés à 14 % soit : 2033,36 €
- - De 26 421 € à 70 830 € taxés à 30 % soit : 13187,7 €
- - Et 49 170 € taxés à 41 % soit : 20 159,7 €

D'où un impôt brut de 35 705 €, soit un taux effectif de 29,5 %, mais il lui reste : 84 295 euros pour vivre dont une partie sera épargnée et une autre utilisée pour bénéficier d'optimisations fiscales qui pourront réduire le montant de son impôt.

Une brève radioscopie fiscale nationale

Période de référence : les revenus 2009. Source : impôts.gouv.fr, statistiques DGFiP. (Regroupement des déclarations d'impôt sur le revenu déposées par les contribuables français).

L'étude s'appuie sur la notion de foyer fiscal et non de contribuable. En effet chaque foyer fiscal dépose une déclaration d'IR (impôt sur le revenu). Un foyer fiscal cela peut-être une personne seule mais aussi un couple avec deux trois ou plus d'enfants à charges.

36 390 286 millions de foyers fiscaux. Ils ont déclaré un revenu fiscal de référence (RFF) d'un peu plus que 844 milliards d'euros.

On entend par revenu fiscal de référence, le montant net des revenus perçus par le foyer (après abattement des 10 % pour les salarié-es) et après intégration des revenus exonérés (heures supplémentaires défiscalisées, indemnités des élus, RCM soumis à prélèvement libératoire etc.).

Au passage, le fait que les heures supplémentaires défiscalisées (mesure phare de la loi TEPa) soient intégrées au revenu

fiscal de référence, c'est traduit pour les « heureux/euses » bénéficiaires d'une certitude en terme de pouvoir d'achat, car ces heures venant grossir le RFF, ils/elles ont perdu tout ou partie des prestations sociales accrochées (PPE, Allocation rentrée scolaire ou APL etc.)

Radioscopie :

- - 46,6 % des foyers sont non imposables
- - 31 % des foyers fiscaux déclarent vivre avec un revenu fiscal de référence égal ou inférieur au SMIC

Parmi eux :

- - 24,9 % des foyers fiscaux déclarent des revenus égaux ou inférieurs au seuil de pauvreté (860 euros mensuels) : soit 9 064 460 foyers,
- - 51,5 % des foyers fiscaux déclarent un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 1 500 € mensuels.
- - 10,5 % des foyers déclarent des revenus compris entre 1 700 et 2 100 € mensuels.
- - 5,5 % de foyers fiscaux déclarent des revenus entre 3 500 et 4 400 € mensuels.
- - 1,6 % des foyers déclarent des revenus égaux ou supérieurs à 8 900 € mensuels.

Ils détiennent 13 % des revenus déclarés par l'ensemble des contribuables français. Parmi ces 1,6 %, 9760 d'entre eux sont non imposables !

33 % des déclarations sont déposées par des retraité-es. (12 millions de foyers) dont 24,4 % déclarent des retraites égales ou inférieures au seuil de pauvreté.

Pour info, 18,2 % des foyers fiscaux sont recensés en région Ile-de-France. La somme de leurs revenus représente 24 % des revenus déclarés sur le territoire national. Et cela représente 38,6 % de l'impôt net perçu nationalement.

Commentaires :

Ces quelques chiffres, montrent à l'évidence que la santé sociale de notre pays ne peut être qualifiée de bonne. Au vu de la répartition des revenus français on constate un écart dramatique entre une grande masse de la population qui vit de peu voire de rien du tout et une petite minorité qui profite allègrement de revenus confortables. Jamais l'inégalité du partage des richesses ne s'est autant exprimée que dans ces dernières années. Accepter que plus d'un quart de nos concitoyens déclarent vivre avec un revenu inférieur au seuil

de pauvreté (dans la cinquième puissance mondiale) est pour le moins une marque de cynisme inquiétante. D'autant plus insupportable que les mesures principales d'austérité sont tournées en majeure partie vers ces populations (plus de la moitié de nos concitoyen-nés vivent avec moins de 1 500 euros mensuels !).

Si l'on y rajoute le dossier impôt sur la fortune on s'apercevra que l'écart est encore plus saisissant !

Un petit exemple glané à l'occasion du dépôt des déclarations d'ISF 2011 :

Un propriétaire de grande surface (hyper) en province qui emploie plus d'une centaine de salarié-es, dont la plus grande partie est en temps partiels subits et ne touchent pas l'équivalent du SMIC, paye seulement 11 000 € d'ISF après les nombreux abattements dont il aura pu légalement bénéficier calculés sur la base de son revenu personnel : 7 500 000 € !

Qui parle de partage des richesses ?

Les mesures fiscales du plan de rigueur qu'annonce le gouvernement pour répondre aux injonctions des agences de notations vont renforcer ces inégalités :

- Augmenter les taux de TVA, c'est forcément porter un coup de canif au pouvoir d'achat des consommateurs/trices moyens ou modestes (passage de 5,5 % à 7 %).

- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu va se traduire par une augmentation généralisée de l'impôt.

- Le ciblage des niches fiscales (restauration et bâtiment) aura une incidence directe sur le pouvoir d'achat des ménages.

- La majoration, temporaire celle-ci, de l'impôt sur les sociétés reste symbolique (250 millions d'euros).

L'ensemble de ces mesures porte un coup réel au pouvoir d'achat des ménages. Cette situation est d'autant plus insupportable que l'on ne touche pas aux acquis fiscaux des plus aisés : impôt sur les sociétés, impôt sur la fortune.

Décidément ce gouvernement n'entend rien à la justice fiscale. Alors que faire, que proposer pour que la justice fiscale puisse permettre un meilleur partage des richesses ?

Tout d'abord, réhabiliter l'impôt progressif (impôt sur le revenu) en intégrant l'ensemble des types de revenus (travail, capital, patrimoine), en augmentant de façon conséquente le nombre de tranches et en n'hésitant pas à taxer les dernières à des taux supérieurs à 60 %.

- Faire en sorte qu'il ne soit pas possible d'être non imposable lorsque les revenus sont importants !

- C'est donc s'attaquer franchement aux niches fiscales qui permettent à certains citoyens de réduire considérablement leur impôt voir parfois à en être exonéré !

- C'est décider de créer un taux 0 de TVA pour les produits de première nécessité (nourriture, logement, énergie...).

- C'est se battre pour une harmonisation fiscale au plan européen pour dissuader certains pays à pratiquer le dumping fiscal leur permettant ainsi le dumping social (moins d'impôts pour les riches et les entreprises, plus de salariés pas chers payés)...

- C'est se battre sérieusement contre la fraude fiscale (la vraie). Chaque année 50 milliards d'euros sont fraudés en France essentiellement par le monde de l'entreprise !

Quelques repères sur l'impôt en France :

- - 50 milliards de fraude fiscale chaque année (au bon soin des entreprises).
- - Un impôt sur le revenu dépecé et acquitté par un-e français-e sur deux.
- - Un impôt sur la fortune hyper allégé.
- - Des impôts indirects toujours plus lourds.
- - 66 milliards de niches fiscales improductives économiquement et socialement.

Mais des prélèvements obligatoires pour quoi faire ?

Imaginons une société sans impôts :

- Comment ferions-nous pour scolariser nos enfants ? (Environ 8 000 € par an = le coût d'un enfant au collège ; 5 000 à l'école et 10 000 au lycée) - source OCDE.

- Comment ferions-nous pour vous faire soigner une jambe cassée ? (coût moyen d'une journée d'hôpital = 750 €).

Sans impôt, il faudrait puiser dans vos revenus pour nous offrir les services publics qui chaque jour font votre quotidien. C'est grâce à l'impôt que le goût global est réparti. C'est grâce à l'impôt que les services administratifs publics sont gratuits. Ceux/Celles qui aujourd'hui rêvent d'un monde sans impôts ni cotisations sociales sont ceux/elles qui rêvent de privatiser l'ensemble des services publics et ainsi livrer au secteur marchand, l'école, la santé, etc. ; une société où la loi du plus fort, du plus riche domine. Une société où l'individualisme est porté en valeur de référence.

Une société dont nous ne voulons pas !

Pour approfondir ce dossier : Le livre *Un impôt juste pour une société juste* réalisé dans le cadre des « Notes de la Fondation Copernic ». Ed. Syllepse, juillet 2011 - 7 €.

Élections

dans la fonction publique

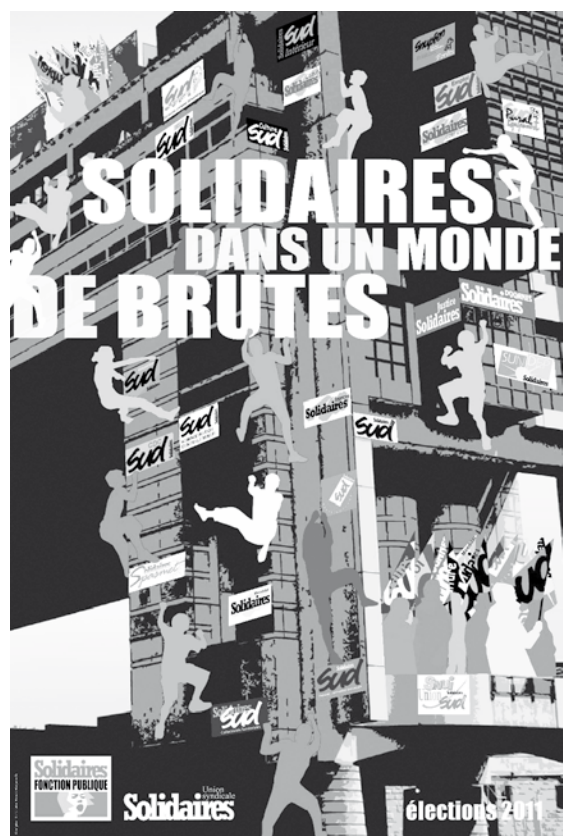


image Bernard Hisquenoph

Pour la 1^{re} fois dans l'histoire de la Fonction publique, plus de trois millions d'agents des versants de l'Etat et de l'Hospitalière ont participé, le même jour, le 20 octobre 2011, à l'élection de leurs représentant-es dans les instances de dialogue social, les Commissions administratives paritaires (CAP) et les Comités techniques (CT).

Pour la 1^{re} fois : non seulement les personnels titulaires étaient appelés aux urnes, mais également, et sous certaines conditions, des non titulaires ; les personnels de l'Education nationale devaient s'exprimer par voie électronique ; ce n'étaient plus les résultats des élections en CAP (nationales ou départementales) qui servaient à déterminer la représentativité des syndicats au niveau national mais les résultats en CT ministériel, central, national ou d'établissement.

Bien sûr, il y a eu des exceptions :

- quant à la date du scrutin : vote électronique à l'Education nationale du 13 au 20 octobre ; vote à France Télécom prévu le 22 novembre ; vote au Ministère de la Justice reporté à cette même date en raison de nombreux dysfonctionnements.

- quant au collège électoral : puisque les ministères ou établissements dont les votes en CT avaient eu lieu en 2010 n'étaient pas appelés à voter en 2011 ; puisque les personnels (de l'Etat) d'environ cinquante établissements publics administratifs ou agences et ceux de l'enseignement privé ont vu pour la 1^{re} fois leur vote pris en compte pour la détermination de la représentativité.

Une participation toujours importante mais... !

Malgré un contexte difficile et morose, ces élections ont à nouveau enregistré une participation importante malgré des dysfonctionnements inacceptables, notamment au Ministère de l'Education nationale où la participation est tombée en chute

libre par rapport au précédent scrutin, en passant de plus 60 % à 38 %. A l'Hospitalière, les nouvelles modalités de vote, la perte importante des effectifs de titulaires dans les gros établissements, et le nombre croissant de CDD, ont entraîné une baisse d'inscrit-es et donc de votant-es. La participation s'est encore érodée cette année : 51 % contre 56 %.

Pour Solidaires, les responsables politiques des administrations de l'Etat et de l'Hospitalière portent l'entière responsabilité des baisses de participation. De même, le vote électronique, plébiscité par certaines organisations syndicales, doit à jamais être banni de toutes les élections futures.

Des résultats en demi-teinte... mais comparons ce qui est comparable !

Même si, à l'Etat, les résultats définitifs, qui permettront de déterminer la représentativité nationale de chaque organisation syndicale au sein du Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat, ne sont pas connus (en attente des deux votes du 22 novembre), la remontée des données faite par le Ministère de la Fonction publique montre que le score de Solidaires sera au final à la baisse.

Sur trois gros bastions de Solidaires, l'Education nationale, les Finances et La Poste, seul ce dernier enregistre (malgré une diminution importante de ses effectifs de fonctionnaires) une progression de + 0,28 point qui ne compense pas la perte enregistrée aux Finances de - 4,9 points et à l'Education nationale - 0,23 point (due ou non à la baisse de participation ?).

Pour autant, tout n'est pas négatif, puisque certaines de nos organisations enregistrent des scores en nette progression : Solidaires CCRF : + 5,43 points ; Solidaires Douanes : + 3,50 ; Solidaires Environnement : + 4,3 ; SNUPFEN Solidaires : + 3 ; SPASMET Solidaires : + 2,5 ; etc.

A l'Hospitalière, il semble particulièrement difficile d'avoir une vision pointue d'un scrutin qui concerne environ un million d'agents répartis dans près de 2 500 établissements. Si mathématiquement, SUD Santé-Sociaux enregistre une légère baisse, la comparaison avec le précédent scrutin est en trompe l'œil puisque désormais l'audience est mesurée dans les établissements (au lieu des départements), ce qui favorise les grosses organisations qui ont une base syndicale beaucoup plus développée.

A l'Etat comme à l'Hospitalière, une comparaison sur des périmètres similaires montrerait qu'a priori notre organisation syndicale a progressé. Cette tendance sera-t-elle confirmée par les résultats des votes de France Télécom qui a enregistré un score de 26,6 % aux dernières élections ?

Quoi qu'il en soit, Solidaires remercie, au nom des syndicats, toutes celles et tous ceux qui lui ont fait confiance. Au-delà de ces élections, Solidaires continuera à défendre un syndicalisme de proximité et de transformation sociale. Dans un contexte d'attaques frontales contre les personnels de la Fonction publique et l'ensemble des salarié-es, Solidaires s'attachera à développer toutes les mobilisations nécessaires.

Pour suivre l'actualité de Solidaires Fonction publique, consultez la rubrique spécifique sur le site de Solidaires :

<http://www.solidaires.org/rubrique170.html>

infos solidaires

Z€RO

gérard Paris-clavel

Campagne nationale sur les salaires

Notre Union syndicale a lancé une campagne interprofessionnelle sur les salaires. Dans ce cadre, un tract/ affiche est publié toutes les 2 à 3 semaines afin de mettre en avant nos revendications et les sources de financement possibles. Une affiche, déclinée en autocollants, a également été réalisée. Pour rendre cette campagne plus proche des réalités des salarié-es, il est indispensable que les organisations nationales membres y ajoutent leur propre matériel, centré sur la situation dans leur secteur professionnel. La place des Solidaires locaux est tout autant déterminante. Le matériel Solidaires doit être utilisable y compris là où nous ne sommes pas encore implantés. A ce titre, peuvent être organisés des diffusions de tracts (par ex. dans les grands centres commerciaux, les gares, aux principaux ronds-points des villes...) et des collages, notamment là où il y a des fortes concentrations d'entreprises, dans les zones industrielles et commerciales...

Colonies, accueils de loisirs

Accepter de payer des animateur-trices moins de 20 euros par jour, pour un travail 24 H/24, six jours sur sept, au nom du « volontariat » pour l'accès aux loisirs ? Non, ont dit tous les syndicats du secteur lors du débat sur la loi instaurant le Contrat d'engagement éducatif. Non, a dit Solidaires Isère qui a obtenu l'annulation du décret en Conseil d'Etat. Syndicalistes, nous acceptons le vrai bénévolat, mais refusons un sous statut du salarié dans les secteurs, lucratifs ou non, des loisirs ou des personnes handicapées. Solidaires mobilise pour l'application du code du travail et de la convention collective. Si des aménagements s'imposent pour tenir compte de la spécificité du secteur, ils doivent être négociés, encadrés, compensés.

Taxe 35 euros et suites

Solidaires est partie prenante d'une intersyndicale construite à l'initiative du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature, à laquelle participent : Cfdt, Cgt, Fsu et Unsa, des syndicats catégoriels de magistrats, des associations (Ldh, Oip...).

Cette initiative avait pour but de réfléchir collectivement sur la défense de la prud'homie. Elle a naturellement pris en charge l'action contre la mise en place d'une taxe parafiscale de 35 euros lorsque le gouvernement a instauré celle-ci cet été. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce cadre. L'idée est également de favoriser l'émergence de collectifs locaux afin d'intervenir et peser auprès des élu-es. D'autres travaux sont en cours, notamment sur les questions de la mise en place de la médiation au sein de l'institution prud'hommes. Du matériel sortira courant décembre. Côté Solidaires, un groupe de travail s'est mis en place en lien avec les élu-es prud'hommes.

Une grande journée contre la dette et pour la démocratie

Attac organise une grande réunion publique le 15 janvier à l'espace Reuilly (Paris 12^{ème}). Partenaires de la campagne pour l'audit citoyen de la dette, mouvements indignés, l'objectif est de donner la parole à tous/tes et de construire les mobilisations d'ensemble. La troupe Najé, créatrice avec Attac du "Tribunal des banques", pièce de théâtre jouée lors du contre-G20, jouera à nouveau sa pièce. Médiapart sera co-animateur de la journée.



gérard Paris-clavel

Contre le logement cher !

Dans le cadre de la campagne unitaire contre le logement cher, la plate-forme logement des mouvements sociaux (regroupant syndicats, ass. de locataires, ass. de mal-logés et de défense des droits de l'homme) organise un meeting le lundi 9 janvier de 19h à 22h30 au Théâtre du Rond-Point à Paris. Les candidats et partis politiques seront conviés à prendre position sur la plate-forme.

Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme :
Atelier Du Bonjour